

INFO PARENTS

DÉCEMBRE 2025

ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE



Code de vie éducatif Saint-Pascal-Baylon

Valeurs

Respect

Persévérance

Estime de
soi

Ouverture
à la
diversité

Règles de conduites Saint-Pascal-Baylon

À l'école et en tout temps:

DES RÈGLES DE CONDUITE ET UN
CODE DE VIE ÉDUCATIF
AU SERVICE DES APPRENTISSAGES

2025 - 2026

ST-PASCAL-BAYLON.CSSDM.GOUV.QC.CA

ÉCOLE SAINT-PASCAL-BAYLON

MERCIS

Merci à nos parents impliqués qui prennent soin de l'école!



Ici de fiers élèves ayant poser des affiches pour protéger les espaces verts de l'école.

Dates importantes

- **3 déc: journée pédagogique**
- **4 déc: sortie théâtrale des 6e**
- **9 déc: sortie des 5e au musée MAC**
- **12 déc: date limite pour l'inscription 26-27**
- **16 déc: les 4e assistent au spectacle de Casse-Noisette**
- **17 déc: sortie au théâtre des 3e et 4e**
- **19 déc: dernière journée d'école 2025 avant le départ en vacances**

Actions à poser

- Confirmer la réinscription de votre enfant par la plateforme Mozaïk avant le 12 décembre 2025
- Prendre connaissance des règles de conduite pour soutenir son enfant dans les apprentissages sociaux.

Nos règles de conduite actualisées

Conformément à une demande gouvernementale, nous avons procédé à l'actualisation des règles de conduite de l'école. Ce travail a été réalisé en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, dans un esprit éducatif et bienveillant.

Afin de soutenir l'enseignement et la compréhension de ces règles, des affiches explicatives ont été créées et seront visibles dans nos espaces communs.

L'implantation auprès des élèves est prévue pour janvier 2026 par le biais d'atelier en classe, menés par nos techniciennes en éducation spécialisées, Amy et Asma.

Le document est disponible sur notre site internet

[ICI](#) 

Vous retrouverez également en primeur les affiches qui seront déployées dès janvier dans les classes et au service de garde.

informations importantes

La **réinscription est obligatoire** pour que votre enfant puisse fréquenter notre établissement scolaire lors de la prochaine année scolaire. Pour ce faire, veuillez accéder à MOZAÏK inscription selon les étapes ci-dessous.

Date limite : 12 décembre 2025

Si vous avez déjà créé votre compte MOZAÏK, vous pouvez accéder directement à la réinscription à l'adresse portailparents.ca. Il suffit de cliquer sur « Inscription » et de suivre les étapes à l'écran. L'opération vous prendra moins de deux minutes.

Créer un compte MOZAÏK Portail Parent

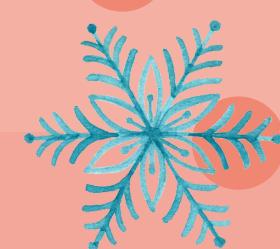
Si vous n'avez pas encore de compte MOZAÏK Portail Parent, nous vous invitons à accéder à la section FAQ de la [page web](#) 



Parole aux parents

Vous souhaitez vous impliquer dans les projets qui touchent l'école SPB?

Rejoignez l'équipe des bénévoles en complétant ce rapide questionnaire en ligne [ICI](#)



Une saison hivernale pleine de surprises à Saint-Pascal-Baylon !

Nous préparons une foule d'activités pour célébrer l'hiver et l'approche des vacances dans une ambiance chaleureuse et festive.

Vous recevrez bientôt tous les détails, mais voici un aperçu des moments qui vous attendent, en lien avec notre projet éducatif autour de la lecture :

- 🌟 Un déjeuner convivial pour bien commencer la journée
- 🎄 Un bingo de Noël rempli de plaisir
- 📚 Un concours de lectures hivernales pour stimuler l'imagination
- 🎁 Des cadeaux de lecture pour les vacances pour partager la magie des mots à la maison

Restez à l'affût... la saison s'annonce mémorable !

Quelques souvenirs de ce début d'année



Nous mettons à jour régulièrement le diaporama des souvenir photo. Vous pouvez le visionner sur la télévision de l'accueil du SDG.

Bravo à nos athlètes!

Des athlètes à l'esprit d'équipe et l'énergie débordante!

Soulignons leur victoire du 1er novembre contre l'école Iona.

Nous penserons à eux le 6 décembre pour le dernier match de la saison.

Nous encourageons tous les parents à **communiquer avec l'école dès qu'une question ou une inquiétude se présente**.

Une collaboration rapide et ouverte permet de **mieux accompagner chaque élève**.

stpbaylon@cssdm.gouv.qc.ca

Deux partenaires essentiels de notre communauté de Côte-Des-Neiges

Atlas



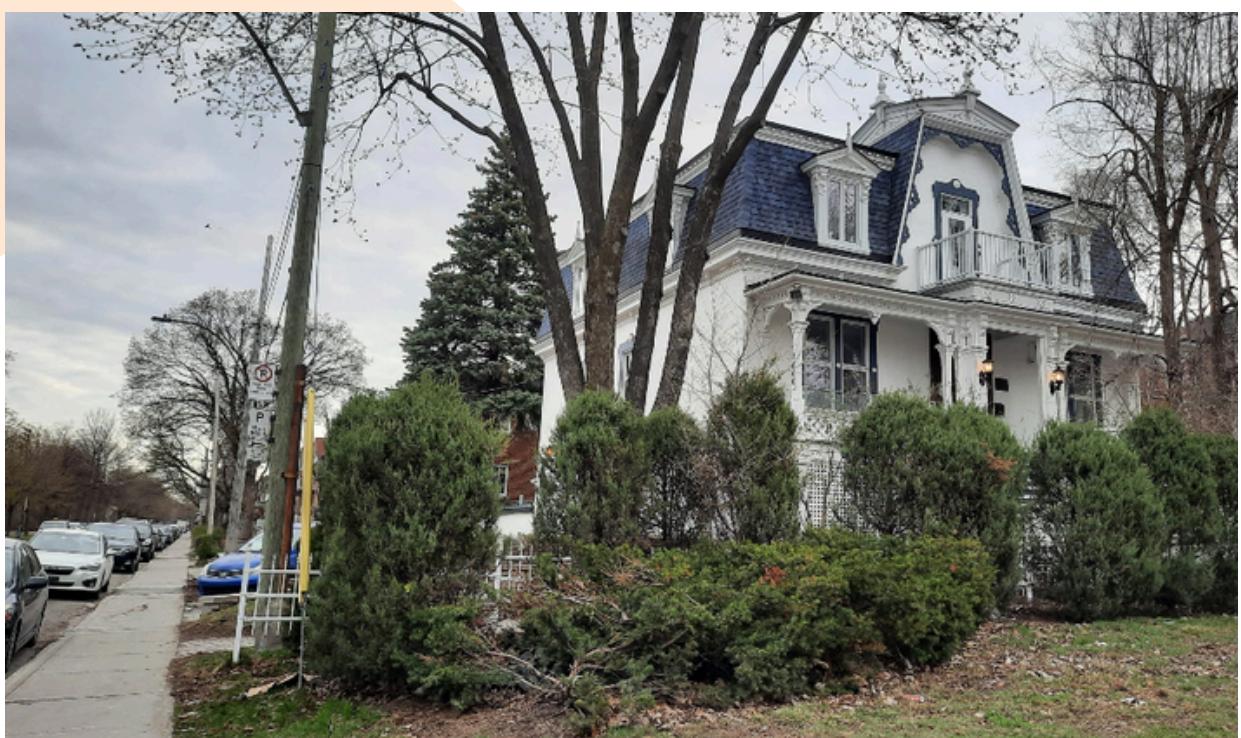
Centre de pédiatrie sociale en communauté de Côte-des-Neiges

Atlas est dédié à outiller et à offrir des soins et services de qualité aux enfants (0 à 17 ans) et leur famille du quartier de Côte-des-Neiges. Atlas accueille chaleureusement les enfants et leur famille quels que soient leurs besoins, en respectant la culture de chacun.

Les familles peuvent contacter Atlas en personne, par courriel ou encore téléphone.

L'école peut également faire une référence pour votre enfant.

Pour plus d'information, voici le lien vers leur site internet.



ICI



Baobab familial

Nous vous avions présenté **Baobab** dans l'info parents de novembre et nous consolidons depuis notre collaboration.

Ainsi cette année, grâce à leur implication nous pourrons mettre sur pied du soutien académique aux élèves de SPB qui en ont le plus besoin dès janvier.

Vous recevrez sous peu les informations si votre enfant est concerné par le service.



Soutien académique SPB 25-26

20 semaines de soutien planifié en fonction des besoins des élèves

- 2 blocs de services de 10 semaines chacun
- mardi et jeudi de 15h32 à 16h32 à l'école
- 3 animateurs pour 6 blocs
- de la semaine du 12 janvier à la semaine du 1er juin

Bloc 1 soutien

Soutien aux études

- du 12 janvier au 26 mars
- mardi, de la 1^{ère} à la 3^e année
- jeudi, de la 4^e à la 6^e année
- 16 enfants maximum par groupe
- élève ciblés en fonction des besoins

Bloc 2 soutien

Soutien aux examens

- du 30 mars au 4 juin
- mardi
 - soutien aux examens 4^e et 6^e en math
 - soutien aux études 3^e (16 élèves)
- jeudi
 - soutien aux examens 4^e et 6^e en français
 - soutien aux études 5^e (16 élèves)
- 12 enfants maximum par groupe de soutien aux examens



Le savez-vous ?

Travailleur social et DPJ

Personne n'est à l'abri d'avoir besoin de soutien, à un moment ou un autre.

L'école, en tant que milieu de vie quotidien pour les enfants, est souvent le premier lieu où des préoccupations liées au bien-être peuvent émerger. Dans ce contexte, elle collabore régulièrement avec des partenaires spécialisés, notamment les travailleurs sociaux et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), afin d'offrir un accompagnement adapté aux familles.

Ces deux services sont parfois perçus négativement, ce qui peut susciter des inquiétudes chez certains parents. Pourtant, leur rôle est avant tout préventif, bienveillant et centré sur le soutien.

Voici quelques précisions qui visent à dissiper les craintes et à mieux comprendre leur contribution :

- Le travailleur social agit en soutien aux élèves et aux familles, pour favoriser l'équilibre affectif, social et scolaire. Il intervient avec respect, discrétion et dans une logique de collaboration.
- La DPJ, quant à elle, intervient uniquement lorsque la sécurité ou le développement d'un enfant semble compromis. Son objectif est de protéger, accompagner et préserver les liens familiaux autant que possible.

L'école demeure un partenaire engagé, soucieux du bien-être de chaque enfant, et agit toujours dans le respect des familles et des droits parentaux.

Travailleur social: Mandats principaux en milieu scolaire

- Prévention, dépistage et intervention auprès des élèves aux prises avec des difficultés affectives, sociales, scolaires ou familiales.
- Évaluation psychosociale : analyse des informations, observations, entretiens, questionnaires.
- Élaboration et suivi de plans psychosociaux en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire.
- Rencontres en aide individuelle et de groupe pour les élèves et leurs parents.
- Orientation vers des ressources externes et suivi de la relation d'aide.
- Soutien aux enseignants : conseils pour mieux encadrer les élèves et favoriser leur réussite.
- Animation de liens école-famille-communauté : consolide l'accueil, la communication et la collaboration.

DPJ: ce n'est pas une punition, mais une aide pour la famille.

La DPJ est un organisme public du Québec chargé de protéger les enfants de moins de 18 ans dont la sécurité ou le développement est en danger. Elle applique la Loi sur la protection de la jeunesse, en intervenant uniquement lorsque des motifs sérieux le justifient.

À quel moment intervient la DPJ ?

Elle intervient lorsqu'un signalement est fait — par un honnête citoyen ou un professionnel — indiquant que la sécurité ou le développement de l'enfant pourrait être compromis.

Les étapes de l'intervention

1. Réception du signalement
2. Analyse de la situation pour vérifier s'il existe des "motifs de compromission"
3. Si des motifs sont retenus, rencontre avec la famille pour comprendre la réalité et poser un diagnostic
4. Proposition de mesures : collaboration, entente volontaire, accompagnement
5. Suivi et ajustement : jusqu'à ce que la situation s'améliore, la DPJ accompagne la famille

Est-ce que l'enfant sera enlevé ?

- Ce n'est pas l'objectif. La DPJ privilégie le maintien dans la famille.
- Un retrait temporaire n'intervient que dans des circonstances exceptionnelles, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.